

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 8-9

Artikel: Les Jlanches (Jura vaudois)
Autor: Aubert, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est juste de reconnaître que, dans les deux cas précités, les conditions topographiques et climatiques ont accéléré le processus de dégradation. Il n'en reste pas moins que le début est dû à une erreur (coupe rase) et a été renforcé par d'autres erreurs (monocultures en peuplements réguliers). Sans ces erreurs initiales, les conditions extérieures n'auraient pas pu agir de façon si défavorable.

Tout ce qui précède n'est au fond qu'une paraphrase de la remarque du D^r Hess, qui formera la meilleure des conclusions :

« Nous n'avons pas encore pris l'habitude, en Suisse, de consulter l'état du sol. Si nous nous en préoccupions davantage, nous arriverions à expliquer bien des secrets de la vie de la sylve et à acquérir des indications sur les opérations à entreprendre. »

J. P. C.

Les Ilanches (Jura vaudois).

Sur le versant sud-est du Chalet à Roch — mas forestier dont j'ai entretenu les lecteurs du « Journal » dans le cahier de mars 1940 — il existe une vaste étendue de 30—40 ha, complètement déboisée entre 1860 et 1870 et dont il convient, me semble-t-il, de considérer le boisement actuel. La localité, dont l'altitude est comprise entre 1370 et 1430 m environ, porte le nom d'*Ilanches*, terme qui ne figure ni dans les plans cadastraux actuels, ni dans les anciens. Son étymologie ? Mystère, au moins pour moi et bien d'autres. Autrefois, on écrivait Elenche (*Histoire de Longirod*, par Badel-Grau, page 254; prononciation au sujet du Mas de montagnes des Amburnex... datant de 1664). Les Ilanches font partie de l'alpage le « Pré au Vaud », à la commune de Le Vaud; toutes les cartes écrivent Pré aux Veaux. Dans un acte de bornage de 1671, il est question du « pré es Véz » appartenant à la commune des Vaux (Badel-Grau, p. 263).

A la date indiquée ci-dessus, un usinier du Brassus acheta le bois sur pied des Ilanches; mais pour l'amener à sa scierie au Brassus, il dut au préalable construire un chemin à travers des lieux fort malaisés. Ce chemin existe encore, mais n'étant pas entretenu, son état laisse passablement à désirer. Dans la contrée, on l'appelle le chemin à Auguste Aubert, du nom de son constructeur qui était le grand-père d'Henri Golay, inspecteur forestier à La Tour-de-Peilz, décédé voilà quelques années.

Voyons maintenant la topographie et le boisement actuel de ces Ilanches. De l'ancien, on retrouve encore quelques débris de souches complètement décomposées, recouvertes d'airelles (*Vaccinium Myrtillus* et *Vitis idaea*). Dans cette partie du Jura, c'est généralement en des

stations de ce genre, souches totalement décomposées et offrant un substratum décalcifié, que se fixe le rhododendron. Aux Ilanches, on m'a assuré qu'il en existait 1—2 pieds, mais je n'ai pas réussi à les découvrir, malgré des marches et contre-marches serrées à travers les lieux.

Les Ilanches occupent le flanc sud-est de l'anticlinal du Chalet à Roch. La pente, de faible inclinaison, est striée de bas en haut par des nervures rocheuses, affleurements des assises calcaires. Les unes sont irrégulièrement et profondément crevassées, percées de trous souvent profonds et constituent des lapiaz étirés dans le sens de la longueur. Les autres forment des dalles, partiellement gazonnées ou creusées de rigoles par l'action des eaux pluviales. En divers endroits, on remarque de petites terrasses peu inclinées, gazonnées et en même temps constellées d'alisiers et de sorbiers nains (*Sorbus aria* et *chamaemespilus*).

Depuis bien longtemps, la génération des « petits fruits » a cédé le pas à celle des buissons et à celle des arbres, car la reforestation se présente déjà sous un aspect réjouissant. En effet, si, dans une certaine partie, les saules, accompagnés de quelques chèvrefeuilles, constituent l'unique peuplement, partout ailleurs ou à peu près, les épicéas, auxquels se mêlent quelques sapins, sont abondants. Quelques-uns sont déjà de belle taille et atteignent 50 cm de diamètre et 10—15 m de hauteur. Aucun n'appartient à la variété « ciergeforme » si commune dans la forêt peu éloignée de la Rolaz (voir « Journal forestier », décembre 1935). Chose assez étonnante, le cytise, si abondant dans des lieux peu distants, manque également.

C'est en général dans les endroits lapiazés que le peuplement des épicéas est le plus dense et où les plantes atteignent les dimensions les plus fortes. Le fait s'explique sans peine. En effet, après le déboisement et la dénudation qui en a été la conséquence, c'est dans les creux, les crevasses — réceptacles de terre amenée par les eaux de ruissellement et par le vent — que les graines d'épicéa véhiculées par les courants aériens, ont trouvé, plus que partout ailleurs, un substratum favorable à leur germination, puis au développement des sujets issus d'elles.

Le peuplement comprend, à côté des épicéas de bonne taille, dont il a été question plus haut, des pieds de toutes dimensions, à partir de quelques centimètres, preuve que le développement futur de la forêt est assuré.

Le hêtre, par contre, est rare. Tout ce qu'on en voit, ce sont quelques pieds de faible taille, dispersés ici et là. Et pourtant, la station ne lui est pas défavorable, car en de nombreux endroits, peu éloignés, de situation identique et d'altitude même supérieure, le hêtre se présente sous la forme de plantes de très belle venue. A propos du hêtre, il s'est passé aux Ilanches ce qui s'est passé ailleurs, savoir, l'arbre a été détruit par la coupe rase. Dès lors, il lui a été impossible de se réinstaller, ce que l'épicéa s'est trouvé en mesure de faire, grâce à ses graines ailées, légères, aisément transportées par le vent.

L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) entre aussi dans la composition de la forêt renouvelée des Ilanches. On en observe de nombreux sujets de dimensions imposantes ou d'aspect fort pittoresque. On y remarque également des trembles (*Populus tremula*), de 20—30 cm de diamètre.

Dans la bonne saison, la végétation herbacée offre une abondante et magnifique floraison d'anémones des Alpes, de lis martagon, etc., de sorte que le touriste observateur, tout comme le sylviculteur, trouve son plaisir à circuler à travers les Ilanches.

Malgré le hérissément des lieux, les crevasses, les creux, le buissonnement, malgré donc toutes les difficultés opposées au parcours du bétail, celui-ci fréquente néanmoins les Ilanches. A la longue, dans les combettes, à travers les lieux les moins malaisés, il a tracé des pistes, des cheminets par où il gagne certaines places gazonnées où il trouve une herbe probablement riche en chaux, parce qu'ainsi qu'au Chalet à Roch, elle croît sur une mince couche de terre reposant sur des calcaires effrités.

En résumé, les Ilanches nous offrent le tableau d'une forêt de reconstitution progressive et avancée déjà, dont le début date de 70 ans environ. Depuis longtemps, les résineux ont pris le dessus et l'on peut certifier à coup sûr, sauf circonstances imprévues d'ordre météorique, que le développement futur de la jeune forêt est assuré.

Sam. Aubert.

Deux observations faites lors de l'aménagement d'une forêt communale.

Nous avons pu faire deux constatations, fort intéressantes, au cours de la seconde révision de l'aménagement d'une forêt communale du Jura vaudois.

Lors de la première révision, effectuée en 1925, les tiges dénombrées pour la deuxième fois ont été désignées par un trait de griffe vertical, tracé à gauche du trait horizontal provenant du premier inventaire. Sur de nombreuses tiges de sapin, ces traits verticaux ont été le point de départ d'une fente dans l'écorce, qui peut acquérir de grandes dimensions; il est probable que ce phénomène s'est produit au cours d'une période de sécheresse; l'écorce, contractée par suite du manque d'eau, a cédé au point le plus faible. Bien que cette fente n'affecte que la matière subéreuse, il est évident qu'elle constitue une porte d'entrée pour les spores cryptogamiques. D'autre part, le cambium peut être également atteint; la blessure ne peut se cicatriser que très lentement et il s'ensuit une déformation du fût.

Sur la règle graduée des compas forestiers ordinaires, les chiffres désignant les dizaines (20, 30, etc.) sont plus grands que les autres chiffres; de ce fait, ils sont découverts par la branche mobile bien avant le premier trait du diamètre correspondant. Si de tels compas sont uti-